



BAREME HONORAIRES MAXIMUM

Tarifs HT et TTC applicables au 01.01.2023 – Taux de TVA en vigueur : 20 %

SERVICE TRANSACTION VENTE « HABITATION »

Estimation professionnelle par étude comparative de marché

- Conseils en droit immobilier, droit de la famille, urbanisme, fiscalité immobilière
- Conseils et accompagnement dans la réalisation des obligations du vendeurs (diagnostics, Assainissement, copropriété...)
- Plan de communication selon type de mandat
- Réalisation des visites après sélection des acquéreurs
- Validation des capacités de financement des acquéreurs auprès de partenaire financiers
- Compte rendu de commercialisation réguliers (selon type de mandat)
- Négociation des offres d'achat entre vendeurs et acquéreurs
- Rédaction du compromis de vente et rendez-vous de signature en agence ou par signature électronique
- Suivi du dossier de vente jusqu'à la signature de l'acte authentique
- Accompagnement à la signature chez le notaire

| PRIX DE VENTE | HONORAIRES TTC (à la charge vendeur) |
|-----------------------------|---|
| Jusqu'à 50 000 € | 5.000 € |
| De 50 001 € à 100 000 € | 7 % |
| De 100 001 € à 250 000 € | 6 % |
| De 250 001 € à 450 000 € | 5 % |
| De 450 001 € à 1.200. 000 € | 4 % |
| Au-delà 1.200.001 € | 3,5 % |

Estimation écrite : GRATUITE

SERVICE TRANSACTION VENTE « COMMERCE & ENTREPRISE »

| | |
|---|---|
| CESSION DROIT AU BAIL / FONDS DE COMMERCE | 8 % du prix de vente affiché à la charge du preneur avec minimum de 8 000,00 € HT |
|---|---|

PROGRAMME NEUF

| | |
|-------------------|----------------------|
| Au-delà de 2 lots | 3 % du prix de vente |
|-------------------|----------------------|

SERVICE LOCATION

| LOCATION | HONORAIRES TTC Part Bailleur | HONORAIRES TTC Part Locataire |
|--|--|--|
| LOGEMENT NON MEUBLE / MEUBLE & ANNEXES | | |
| Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail (conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (art.2), prix exprimé en € TTC de la surface habitable (art. R111-2 du CCH) | 12 € : zone très tendue 10 € : zone tendue 8 € : reste du territoire | 12 € : zone très tendue 10 € : zone tendue 8 € : reste du territoire |
| Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (art.2), prix exprimé en € TTC de la surface habitable (art. R111-2 du CCH) | 3 € | 3 € |
| COMMERCE & ENTREPRISE | Hors loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie | |
| Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location, d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / Rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée | 15 % HT du loyer annuel HT/HC Réparti entre le bailleur et le preneur pour moitié - moitié | |
| Nouveau bail - avenant au bail - renouvellement de bail | 10 % du loyer annuel HT/HC avec un minimum de 700 € HT A la charge du demandeur | |
| Etat des lieux | Vacation horaire avec un minimum de 150 € HT | |
| STATIONNEMENT & GARAGE | | |
| Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location, d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / Rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée | Deux mois de loyer HT par partie avec un minimum de 50 € HT par partie | |

Estimation écrite : GRATUITE

ORPI CS Immobilier
27bis avenue de la Résistance 93340 Le Raincy
SASU LE RAINCY IMMOBILIER – Capital social : 5 000 € - RCS de Bobigny n° 853 399 004 00011 – Carte professionnelle T n° 9301 2019 000 043 765 délivrée par le CCI Paris Ile-de-France – TVA : FR73 85 339 904
Garantie pour l'activité de Transaction 120.000 € GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

La délivrance d'une note est obligatoire